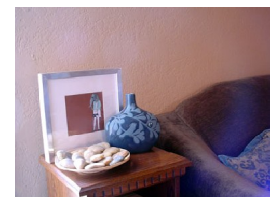
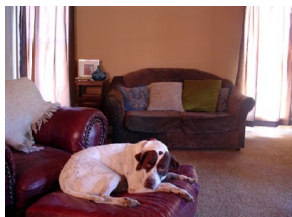


Mode d'emploi du Home sitting avec l'Association Goldenday

Le principe de notre Association est d'organiser la garde à domicile des animaux.



Pendant l'absence des propriétaires ces animaux restent dans leur maison en compagnie d'une personne retraitée. Elle-même bénéficie en échange de ce service d'un logement gratuit dans une région ou une ville qu'elle aura choisie de découvrir.

Qui sont les propriétaires concernés?

A l'exception des agriculteurs possesseurs d'animaux de compagnie à 78% mais qui doivent trouver des solutions pour leur bétail, **A peu près tout le monde est concerné !** Les commerçants, artisans et chefs d'entreprise à 67 %, les ouvriers à 58 %, les employés à 48 %, les personnes dites des professions intermédiaires à 45 %, les cadres supérieurs et représentant des professions libérales à 37 %.

A qui cela est-il proposé ?

Uniquement aux **retraités** car les demandes de gardiennage ont lieu toute l'année et donc la **disponibilité doit être maximum tout le long de l'année.**

Quelles sont les qualités nécessaires aux Home-Sitter ou gardiens d'animaux à domicile ?

- **L'expérience** des animaux est indispensable : vous devez avoir eu un animal, chien ou chat... (ce sont principalement les animaux les plus possédés en France).
- **L'adaptabilité !** Vous devez être capable de gérer une nouvelle maison ou un nouvel appartement rapidement. (généralement vous partagerez une soirée avec le propriétaire pour prendre les informations)
- **Le sens du contact.** Et...de la bonne humeur quand la garde tant attendu à déjà été réservé ou que le contrat tarde à arriver! Nos permanents sont des bénévoles... Merci de ne pas l'oublier !

Qu'attend de vous le propriétaire ?

- Que vous soyez **ponctuel** au rendez-vous pour bien commencer ! Prenez vos précautions pour arriver à l'heure.
- **Arrivée toujours** la veille du départ des propriétaires.
- Que vous soyez **attentif** à ses recommandations.
- **Que la maison reste propre** : la maison doit être rendue aussi impeccable qu'à votre arrivée.
- Que vous occupiez avec **gentillesse des animaux** et que vous gardiez le logement en bon père de famille.
- Vous pouvez vous absenter en journée pour visiter la région mais vous devrez **être présents obligatoirement à la nuit** au domicile.



Ce qu'il ne peut pas vous demander...: des travaux de jardinage, des travaux d'entretiens, du bricolage.. etc.... **Vous n'êtes pas des domestiques !** Cependant vous pouvez lui proposer d'arroser le jardin de tondre la pelouse durant un long séjour ou de relever le courrier pour rendre service.

Quelles sont les conditions d'inscriptions ?

- S'acquies des frais d'inscription: **20€ par an** pour un couple ou **15€** pour une personne seule.
- Etre en **retraite ou pré-retraite** au moment de votre inscription (facile à justifier avec un avis de paiement de votre caisse de retraite)
- Que vous puissiez **justifier d'un domicile**(avec une facture de gaz ou d'électricité)
- Que vous soyez **assurés** pour la responsabilité civile(Cette assurance est comprise dans l'assurance habitation.)
- Que vous puissiez **imprimer et scanner** les différents documents que nous échangerons.
- Un **extrait de casier judiciaire** est demandé pour l'inscription.
- **Une discussion téléphonique** permettra de faire plus ample connaissance et de discuter ensemble vos connaissances des animaux.



Comment se passe le choix et le déroulement des séjours de gardes?

Une fois inscrit vous recevrez le mot de passe permettant de visualiser sur la page : <http://www.gardeanimaux.info/retraites.php> les séjours de garde disponibles avec le type d'animaux à garder, chien ou chats généralement, une description du logement et des environs

Une fois votre choix effectué, vous réservez votre séjour par mail, téléphone... Vous recevrez les coordonnées du propriétaire. **Un contrat sera alors établi** entre vous et le propriétaire.

Le suivi : En cas de problème vous aurez durant les séjours de gardes un numéro d'urgence 24/24 pour contacter un permanent de garde.

Un point non négligeable la **participation aux frais de route** variant de **20€ à 50 €** par séjour de garde en fonction de la distance à parcourir.

Indemnité kilométrique:

Pour chaque déplacement pour un séjour de garde vous recevrez des propriétaires une **participation à vos frais de route**. Cette participation est variable en fonction de la distance entre votre domicile et le lieu de garde:

Si vous parcourez moins de **200 km*** = la participation au frais de route sera de **20 €**, entre **200 et 300 km = 30 €**, entre **300 et 400 km = 40 €**, plus de **400 km = 50 €**.

*Distance domicile adhérent lieu de garde considérée à partir du logiciel via-michelin(www.viamichelin.fr) option « itinéraire conseillé » la route considérée est uniquement l'aller, le retour étant à vos frais.



Goldenday Association loi 1901
Siège Social : 8 rue des sports- 53000 Laval.
Tel 02.44.72.91.74
resa@gardeanimaux.info
www.gardeanimaux.info